

L'association Témoins contre les violences policières a pour but :

- de rassembler les faits de violences policières, de les rendre publics sous diverses formes pour les dénoncer.

- d'apporter une aide diversifiée aux victimes de ces violences.

- d'agir pour susciter un mouvement d'opinion, dans la population comme auprès des professionnels, qui exige la fin de l'impunité et l'application du droit aux forces de police.

VIOLENCES POLICIÈRES : NE NOUS LAISSONS PAS FAIRE !

Si vous avez été témoins ou victimes de violences policières, sur l'agglomération lyonnaise, vous pouvez contacter :

TÉMOINS

temoinslyon@free.fr

04 78 27 34 06

adresse postale : 39, rue Courteline 69100 Villeurbanne
« TÉMOINS, des acteurs en mouvement » Association loi 1901



- 1) Les violences policières se développent en France, années après années, de manière indiscutable et inquiétante ; elles traduisent dans notre vie de tous les jours la montée du climat sécuritaire, entretenu par plus de 20 ans de surenchère entre la droite et la gauche face à l'extrême droite.
- 2) Ces violences policières concernent principalement la population des quartiers populaires, les couches sociales les plus précaires, et les jeunes en premier lieu.

Mais elles débordent parfois et frappent ici ou là, tous ceux que l'on veut intimider, humilier ou simplement faire taire.

- 3) Toutes les activités des forces de police même les plus courantes peuvent être l'occasion de violences inacceptables, de pratiques indignes, de propos et de mesures condamnables.
- 4) Ces violences policières ne sont pas des bavures, des écarts individuels ; elles traduisent malheureusement un état d'esprit qui se généralise dans les forces de police parce que rien ne s'oppose sérieusement à cette dérive.



- 5) Au contraire, ces violences policières sont pratiquement toujours justifiées (ou minimisées) par les diverses autorités, la hiérarchie policière, et par les organisations syndicales corporatistes et les policiers eux-mêmes.
- 6) Ces violences policières sont légitimées par des pratiques et décisions de justice qui assurent peu à peu une véritable impunité pour les policiers contre les simples citoyens.
- 7) La connaissance de ces pratiques policières se développe peu à peu dans la population tout comme leur dénonciation. Le refus de laisser s'établir une honteuse impunité s'élargit. Il est urgent de réagir publiquement, haut et fort, contre ces pratiques policières qui sont la manifestation de la mise en place d'une société sécuritaire dont nous ne voulons pas.